



Soyaux

Ville d'espaces et de projets

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2020**

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Frédéric CROS, Marie-Noëlle DEBILY, Michel BONNEFOND, Nathalie DURANDET, Robert JABOUILLE, Marie-Christine GUYOT, Claude FORT, Arlette LARA, André LANDREAU, Annie MARAIS, Jeannine DESMET, Daniel MANZANAS, Daniel CHABERNAUD, Marie-Odile DUBOIS, Isabelle GABORIT, Marie-Véronique ROULLET-RENOLEAU, Catherine DEBOEVERE, Christine LEVRAUD, Jérôme GRIMAL, Christophe MONTEIRO, Robert LECOCQ, Didier RENARD, Bernard RIVALLEAU, Denis LAVAUZELLE, Christine DALLA VALLE

MEMBRES EXCUSES :

Catherine DESBORDES, Fadilla DAHMANI

POUVOIRS :

Catherine DESBORDES donne pouvoir à Marie-Noëlle DEBILY,
Fadilla DHAMANI donne pouvoir à Jérôme GRIMAL

MEMBRE ABSENT :

Ludovic DUCHET

Madame Marie-Odile DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

- 1. Article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 01 avril 2020 -détermination des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin applicables à la séance du conseil municipal organisée en visioconférence (ou audio conférence) ;**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 concernant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin.

- 2. Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2019**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès verbal du conseil municipal du 18 décembre 2019

- 3. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données à M. Le Maire**

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte des décisions prises entre le 19 décembre 2019 et le 9 avril 2020.

4. Article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 01 avril 2020 - exercice par Monsieur le Maire et par délégation des attributions mentionnées au 1 , 2 et du 4 au 29 de l'article L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 concernant les délégations attribuées au maire

5. PERSONNEL MUNICIPAL - Création de poste- Centre de Santé Municipal

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications d'effectif des médecins territoriaux qui est établi ainsi : 7 postes dont 3 à temps complet, 2 à ½ temps et 2 à ¼ temps et la création d'un poste de médecin à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020 pour contrat d'une durée de 3 ans.

6. PERSONNEL MUNICIPAL - Création d'un poste de coordonnateur des activités périscolaires

Le conseil municipal à l'unanimité approuve, à compter du 1^{er} août 2020 et pour une durée d'un an, la création d'un emploi contractuel de coordonnateur des activités périscolaires. Cet emploi sera rémunéré sur les grilles indiciaires des agents titulaires de catégorie B tels que les rédacteurs, les animateurs ou les techniciens territoriaux.

7. PERSONNEL MUNICIPAL - Création d'un poste administratif de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants - Emploi fonctionnel

Le conseil municipal à l'unanimité approuve, compte tenu de l'évolution démographique de la commune de Soyaux, et notamment le passage du nombre d'habitants en dessous des 10000, d'adapter le poste actuel de Directeur Général des Services des communes de 10000 à 40000 habitants en créant un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.
Cet emploi sera créé à compter du 1^{er} mai 2020.

8. Budget Ville - Décision modificative n°1-2020

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, deux oppositions (M. RENARD, M. RIVALLEAU) et deux abstentions (M. LAVAUZELLE , M. FORT), M. MONTEIRO ne prenant pas part au vote approuve la décision modificative n° 1 de 2020 pour un montant de 50 000 € en fonctionnement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération

9. Résidence autonomie du Foyer Soleil- Budget primitif 2020

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif de la résidence autonomie Foyer Soleil pour l'exercice 2020 qui s'élève globalement à : 393 287,59 € (39 094,04 € en section d'investissement et 354 193,55 € en section de fonctionnement) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

10. Finances - Budget Ville - Créances éteintes

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les admissions en créances éteintes pour un montant de 1 756,44€ et 504,23 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

11. Finances - domanialité - Gratuité temporaire des droits de place et marchés 2020

Le conseil municipal à l'unanimité approuve, compte tenu du contexte sanitaire actuel lié à la crise du coronavirus et de l'impact du confinement sur la fréquentation des différents marchés de la commune, d'appliquer la gratuité, le temps de la phase de confinement, des droits de place pour l'ensemble des commerçants abonnés et occasionnels et d'appliquer, sur la même période, la gratuité des redevances d'occupation du domaine public applicable aux terrasses (tarifs A/B/C/D). La gratuité prendra fin à l'issue de la période de confinement.

12. Finances - RH - Adhésion 2020 au Club des Utilisateurs des progiciels Sedit Marianne

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la ville de Soyaux à l'association « Le Club des utilisateurs des progiciels Sedit Marianne » pour l'année 2020 – la cotisation annuelle est 150 €.

13. Finances- subvention CSCS Flep

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, trois oppositions (M. RENARD, M. RIVALLEAU, M. LAVAUZELLE) et une abstention (M. FORT) M. MONTEIRO ne prenant pas part au vote approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 10.000 € intervenant dans le cadre d'un soutien au pilotage de la structure et de l'animation du territoire ainsi que dans celui de la préparation du contrat de projet du CSCS Flep et autorise Monsieur le

Maire à prendre toute décision et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

14. Subvention club de boxe Savate 16 de l'Isle d'Espagnac

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution d'un soutien financier de 2 000 € au club de boxe Savate 16 de l'Isle d'Espagnac qui a été en charge de l'organisation logistique du déplacement au Sénégal de Karamba KEBE, champion d'Europe de boxe française « catégorie lourd ».

15. Politique de la Ville - Dotation Politique de la Ville 2020

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et deux abstentions (M. RIVALLEAU, M. LAVAUZELLE) approuve les propositions de co-financements contenues dans le tableau ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec la Préfecture de la Charente, ainsi que tout document intervenant en application de la présente délibération.

Projet	cadre	thème du contrat de ville	statut	montant TTC	montant HT	Fliçage DPV	% sur HT
Animation de rue - CSCS-FLEP	fonctionnement	Jeunesse - Prévention	renouvellement	38 000,00 €		30 400,00 €	80,0%
médiateur -OMEGA	fonctionnement	Prévention	renouvellement	35 000,00 €		28 000,00 €	80,0%
total fonctionnement				73 000,00 €		58 400,00 €	
Extension du centre municipal de santé	investissement	Santé	nouveau	467 958,00 €	389 965,00 €	203 027,00 €	52,1%
sécurité a bords du collège R.Roland	investissement	Sécurité	nouveau	26 988,00 €	22 500,00 €	18 000,00 €	80,0%
total investissement				494 946,00 €	412 465,00 €	221 027,00 €	
total investissement et fonctionnement				567 946,00 €		279 427,00 €	

16. Politique de la Ville - Programmation 2020

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'enveloppe de 45 000 € à dédier aux projets entrant dans le cadre de la Programmation 2020 de l'appel à Projet Contrat de Ville.

La Commission compétente se réunira la semaine prochaine afin d'étudier l'ensemble des dossiers et émettre un avis sur les subventions à attribuer.

17. Vie scolaire - Modification du règlement de l'accueil de loisirs périscolaires matin et soir en école maternelle et école élémentaire

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du règlement de l'accueil de loisirs périscolaires matin et soir en école maternelle et école élémentaire tels que mentionnés ci-dessous :

ajout des phrases suivantes :

- pour tous les enfants, le dernier ¼ h d'ALSH du matin et le premier ¼ h d'ALSH du soir est gratuit,
- dès lors que les familles sont présentes pendant le temps de l'ASLH pour des raisons telles que : fêtes d'écoles, Conseils d'écoles, vente de gâteaux, etc..., les enfants passent automatiquement sous la responsabilité des parents,

et autorise Monsieur le maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération

Questions diverses :

M. LAVAUZELLE s'inquiète au sujet de la reprise des écoles en date du 11 mai et pose plusieurs questions :

Organisation de l'accueil des élèves, la restauration scolaire, les garderies, le dédoublement des classes, l'accueil des enfants à la grille de leur établissement, les séances de sport qui alterneraient avec les cours.

M. NEBOUT répond qu'actuellement la situation est encore floue et qu'il faut attendre de nouvelles consignes de l'Etat.

M. JABOUILLE réunira rapidement les directeurs d'établissement de manière dématérialisée pour prendre leurs avis.

Mme DURANDET fait remarquer que les mêmes questions se posent pour le secteur de la petite enfance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20

Le maire,



F. NEBOUT